

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis le **mardi 31 novembre 2012 à 19H00** conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **1 -Autorisations de programmes et crédits de paiement 2012**

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité** de clore les autorisations de Programmes ouvertes devenues sans objet,

Les membres du conseil communautaire arrêtent à **l'unanimité** les autorisations de programmes ouvertes et révisées en 2012 à 79.263.499,73 €,

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité** d'individualiser les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement.

### **2- Budget primitif 2012 - budget principal**

Les membres du conseil communautaire adoptent à **la majorité** le budget primitif 2012 du budget principal pour un montant de 72.006.846,00 €, dont 57.070.219,00 € pour la section de fonctionnement et 14.936.627,00 € pour la section d'investissement,

Les membres du conseil communautaire décident à **la majorité** de voter les crédits de paiement par opération, et votent les crédits de fonctionnement par chapitre,

Les membres du conseil communautaire décident à **la majorité** de la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

### **3- Budget primitif 2012 - budget annexe assainissement**

Les membres du conseil communautaire adoptent à **l'unanimité** le budget primitif 2012 du budget annexe assainissement pour un montant total de 14.775.400 € HT.

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité** le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursement effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

### **4- Budget primitif 2012 - budget annexe SPANC**

Les membres du conseil communautaire adoptent à **l'unanimité** le budget primitif 2012 du budget annexe SPANC pour un montant total de 599.100,00 € HT.

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité** le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursement effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

#### **5- Budget primitif 2012 - budget annexe transports**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le budget primitif 2012 du budget annexe transports pour un montant total de 8.813.599 € HT.

Les membres du conseil communautaire décident à l'**unanimité** le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursement effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

#### **6 - Budget primitif 2012 - budget annexe GNV**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le budget primitif 2012 du budget annexe station annexe gaz naturel pour véhicules pour un montant total de 405.900,00 € HT.

Les membres du conseil communautaire décident à l'**unanimité** le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursement effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

#### **7 - Budget Primitif 2012 - budget annexe zone du Haut Villé**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le budget primitif 2012 du budget annexe ZAC du Haut Villé pour un montant total de 5.314.332,00 € HT.

#### **8 - Budget primitif 2012 - budget annexe zone de Pinçonlieu**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le budget primitif 2012 du budget annexe zone de Pinçonlieu pour un montant total de 415.500,00 € HT.

#### **9 - Budget primitif 2012 - budget annexe zone d'activités environnementale**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le budget primitif 2012 du budget annexe zone d'activités environnementale pour un montant total de 4.200,00 € HT.

#### **10 - Budget primitif 2012 - budget annexe zone de Beauvais-Tillé**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le budget primitif 2012 du budget annexe« Beauvais-Tillé », pour un montant total de 7.518.600,00 € HT.

#### **11 - Budget primitif 2012 - budget annexe des champs Dolents**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le budget primitif 2012 du budget annexe zone des champs Dolents pour un montant total de 290.720,00 € HT.

#### **12 - Budget primitif 2012 – zone d'activités technologique**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le budget primitif 2012 du budget zone d'activités technologique, pour un montant total de 221.100,00 € HT.

### **13 - Budget primitif 2012 - budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le budget primitif 2012 du budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises pour un montant total de 490.708,00 € HT.

Les membres du conseil communautaire décident à l'**unanimité** le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursement effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

### **14 - Vote d'un taux d'imposition 2012**

Les membres du conseil communautaire décident à l'**unanimité** de fixer le taux d'imposition 2012 comme suit :

cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,33%

taxe d'habitation (TH) : 9,45%

taxe foncière bâti (TFB) : 0 %

taxe foncière non bâti (TFNB) : 2,18 %.

### **15 - Dotation de Solidarité Communautaire 2012**

Les membres du conseil communautaire acceptent à la **majorité** d'attribuer au titre de la dotation de solidarité de l'exercice 2012 la somme totale de 3.465.000,00 €,

Les membres du conseil communautaire acceptent à la **majorité** de retenir pour l'exercice 2012, la répartition par commune de la dotation de solidarité selon les montants arrêtés,

Les membres du conseil communautaire acceptent à la **majorité** d'effectuer le mandatement de cette dotation de solidarité pour moitié dans le courant du mois d'avril 2012 et pour la moitié restante dans le courant du mois d'octobre 2012.

### **16 - Pouvoirs de la Présidente - délégation du Conseil Communautaire en matière de couverture du besoin de financement de l'établissement**

Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'**unanimité** de donner délégation à la Présidente en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **17 - Reprise des soldes des comptes de bilan de la commune de Rochy Condé liés à l'exercice de la compétence de l'assainissement et à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement du Condé**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la reprise des soldes des comptes de bilan de la commune de Rochy Condé liés à l'exercice de la compétence de l'assainissement et à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement du Condé.

Les membres du conseil communautaire actent à l'**unanimité** le schéma d'écriture proposé par le Trésorier de Bresles et remis par le maire de Rochy Condé

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer le schéma d'écriture

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de demander à madame la trésorière de passer les écritures d'ordre non budgétaire prévues dans le schéma d'écriture.

18- Régime de prise en charge des frais de déplacement occasionnés par les formations du centre national de la fonction publique territoriale CNFPT

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** la prise en charge des frais de déplacement occasionnés par les formations CNFPT, à compter du 1er janvier 2012

### **19 - Concession de logement – gymnase d'Allonne**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'ajouter à la liste des emplois de la communauté d'agglomération l'emploi de gardien du gymnase d'Allonne et ainsi ouvrant droit à l'octroi d'un logement pour nécessité absolue de service.

### **20. Cession d'un terrain sur le parc d'activités économiques (PAE) du Haut Villé au profit de la société FICORA**

Les membre du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la société FICORA (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 5.000 m<sup>2</sup> au prix de 28 € HT au m<sup>2</sup> selon l'avis des domaines, soit au prix total d'environ 140.000,00 € HT.

Les membre du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la société FICORA ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membre du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** le démarrage des travaux.

Les membre du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **21. Cession d'un terrain sur la zone de Pinçonlieu au profit de la SCI Manatee II**

Les membre du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la SCI Manatee (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 2.199 m<sup>2</sup> au prix de 35 € HT au m<sup>2</sup> selon l'avis des domaines, soit au prix total d'environ 76.965,00 € HT.

Les membre du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la SCI Manatee ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membre du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** le démarrage des travaux.

Les membre du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

## **22. Avenant à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprises - DEFRANCO / Conseil Régional de Picardie**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la signature des avenants à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprises avec le société Defrancq et le conseil régional de Picardie afin de soutenir son implantation sur le parc d'activités économiques du Haut-Villé, en contrepartie l'entreprise s'engagerait à créer 10 emplois sur 5 ans et ce dans le cadre de 2 conventions.

Les membre du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

## **23. Avis de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à l'égard du projet de PLU arrêté de la commune de Goincourt**

Les membres du conseil communautaire émettent à l'**unanimité** un avis favorable au projet de PLU de la commune de Goincourt, arrêté le 17 juin 2011.

Les membres du conseil communautaire accordent à l'**unanimité** conformément à l'article L.122-2 alinéa 4 du code de l'urbanisme à la commune de Goincourt de déroger au principe de constructibilité limitée s'appliquant en l'absence de ScoT approuvé et d'autoriser l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser créés à l'occasion de la révision du document d'urbanisme.

## **24. Études pré-opérationnelles de faisabilité d'opérations d'aménagement – logements – lancement des études 2012**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'inscription des communes de Auteuil, Goincourt, Fontaine Saint-Lucien, Pierrefitte en Beauvaisis et Troissereux.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de lancer et financier les études pré-opérationnelles, dans le cadre de faisabilité d'opérations d'aménagement – logements – lancement des études 2012.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente à lancer un marché public en 2012 dans l'objectif de sélectionner les prestataires privés auxquels seront confiées les missions d'études.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice président délégué à signer les documents et actes afférents à l'exécution de ce dossier.

## **25. Mise en œuvre d'un dispositif de soutien à la transformation d'usage de locaux communaux, en vue de la création de logements locatifs sociaux**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à la transformation d'usage de locaux communaux en vue de la création de logement locatifs sociaux.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice président délégué à signer toute pièces relatives à l'exécution de ce dossier.

## **26. Aides à la pierre – programmation prévisionnelle 2012**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la programmation prévisionnelle 2012 des aides à la pierre.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice président délégué à prendre toute décision d'attribution de subvention « aides à la pierre » sur crédits de l'Etat délégués, relative au programme prévisionnel 2012.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice président délégué à prendre toute décision de subventions complémentaires proposées par l'agglomération du Beauvaisis, relative au programme prévisionnel 2012..

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice président délégué à signer de manière générale toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier et à l'exercice de la délégation de compétence.

## **27. Demande de subvention de l'association Les ateliers de la Bergerette pour le 'bus énergie'**

les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente à attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 3.300,00 € au profit de l'association les ateliers de la bergerette afin de la soutenir pour son initiative de création de « bus énergie ». Par ce soutien, l'agglomération du Beauvaisis pourra renforcer des moyens d'actions et de sensibilisation à l'efficacité énergétique dans le le cadre de l'OPAH et du PECT.

## **28. Acquisition de deux autobus hybrides standards- demande de subvention auprès des partenaires institutionnels année 2012**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice président délégué à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels et notamment auprès du syndicat mixte des transports de l'Oise (SMTCO), de région Picardie et de l'ADEME pour l'acquisition de deux autobus hybrides standards.

## **29. Pérennisation des renforts de services de transports urbains - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels année 2012**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice président délégué à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels et notamment auprès du syndicat mixte des transports de l'Oise (SMTCO), pour la pérennisation des renforts de services de transports urbains.

## **30. Modalités d'acquisition des composteurs**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** les tarifs suivants pour l'acquisition d'un deuxième composteur :

<b>Composteurs</b>	
<b>600 litres en plastique</b>	<b>23,00 € TTC</b>
<b>800 litres en plastique</b>	<b>26,00 € TTC</b>
<b>600 litres en bois</b>	<b>18,00 € TTC</b>
<b>800 litres en bois</b>	<b>21,00 € TTC</b>

L'acquisition de composteurs est limitée à deux bacs par foyer ou parcelle (jardins familiaux)

Les membre du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ainsi que le vice président délégué à signer toute les pièces relatives à ce dossier.

### 31. Aquaspace - politique tarifaire

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'actualiser les tarifs de l'aquaspace en augmentant l'ensemble des tarifs de 3% en moyenne afin de compenser en partie l'augmentation du coût de fonctionnement de l'équipement, due aux coûts énergétiques.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer au 1er avril 2012 la nouvelle grille tarifaire de l'Aquaspace.

### **32. École d'art du Beauvaisis - vente catalogues d'exposition**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la vente de catalogues dans le cadre de l'exposition « Vestige » de Rachel Labastie, organisée par l'école d'art du Beauvaisis au prix de 10,00 € .

### **33. École d'art du Beauvaisis - demande de subventions**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice président délégué à solliciter les concours financiers de l'Etat, DRAC de Picardie et du conseil général de l'Oise aux taux le plus élevé au profit de l'école d'art du Beauvaisis, pour le domaine des arts plastiques, des activités artistiques et culturelles et pour les actions de médiation réalisées autour d'expositions.

Les membre du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toute les pièces relatives à ces dossiers.

### **34. Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, l'association « Voisinlieu Pour Tous » et la « Fédération Départementale des Chorales de l'Oise » pour l'organisation des rencontres vocales 2012**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association « Voisinlieu pour tous » et la « fédération départementale des chorales de l'Oise » pour l'organisation des 3èmes rencontres vocales de la Maladrerie Saint-Lazare le 12 mai 2012.

Les membre du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions de partenariat

### **35. Réseau des médiathèques : convention de partenariat culturel avec le Centre régional livre et lecture de Picardie**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la convention de partenariat avec le centre régional du livre et de lecture de Picardie en vue de la reprise des notices papier des ouvrages non encore informatisés, afin de les rendre consultable par tous et identifiable grâce à une description bibliographique.

La séance est levée à 20h50

Fait à Beauvais le .....

**Pour Extrait Conforme,  
Caroline CAYEUX**

**Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis  
Sénateur de l'Oise  
Maire de Beauvais**